

# Village de Pointe-Fortune

---

## ADOPTION DU BUDGET 2021

### AVIS PUBLIC

#### EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

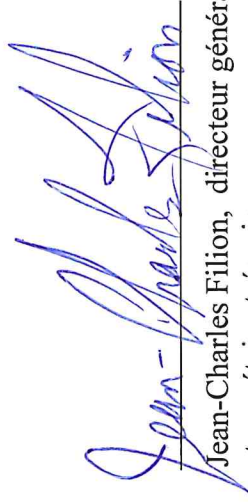
Le budget pour l'année 2021 sera adopté à la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**, du Conseil de la municipalité, qui se tiendra le 15 décembre 2020, à 19h00 heures, qui se tiendra par téléconférence et à huis clos.

TOUTES QUESTIONS DE CITOYENS PEUVENT ÊTRE SOUMISES AU CONSEIL VIA L'ADRESSE : [municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca). LES QUESTIONS REÇUES AVANT LA PRÉSENTE RÉUNION SERONT SOUMISES AU CONSEIL DURANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS. LES RÉPONSES POURRONT ÊTRE ADRESSÉES DIRECTEMENT À LA PERSONNE AYANT SOUMIS LA QUESTION ET/OU NOTÉES IMMÉDIATEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE QUI SERA PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL DANS LES JOURS SUIVANTS CETTE DERNIÈRE.

Les points suivants, et exclusivement ceux-ci, seront discutés :

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Dépôt et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021.
3. Dépôt et adoption des taux de taxation prévus pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021.
5. Période de questions (portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour).
6. Levée de la séance.

  
Jean-Charles Filion, directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Le 3 décembre 2020